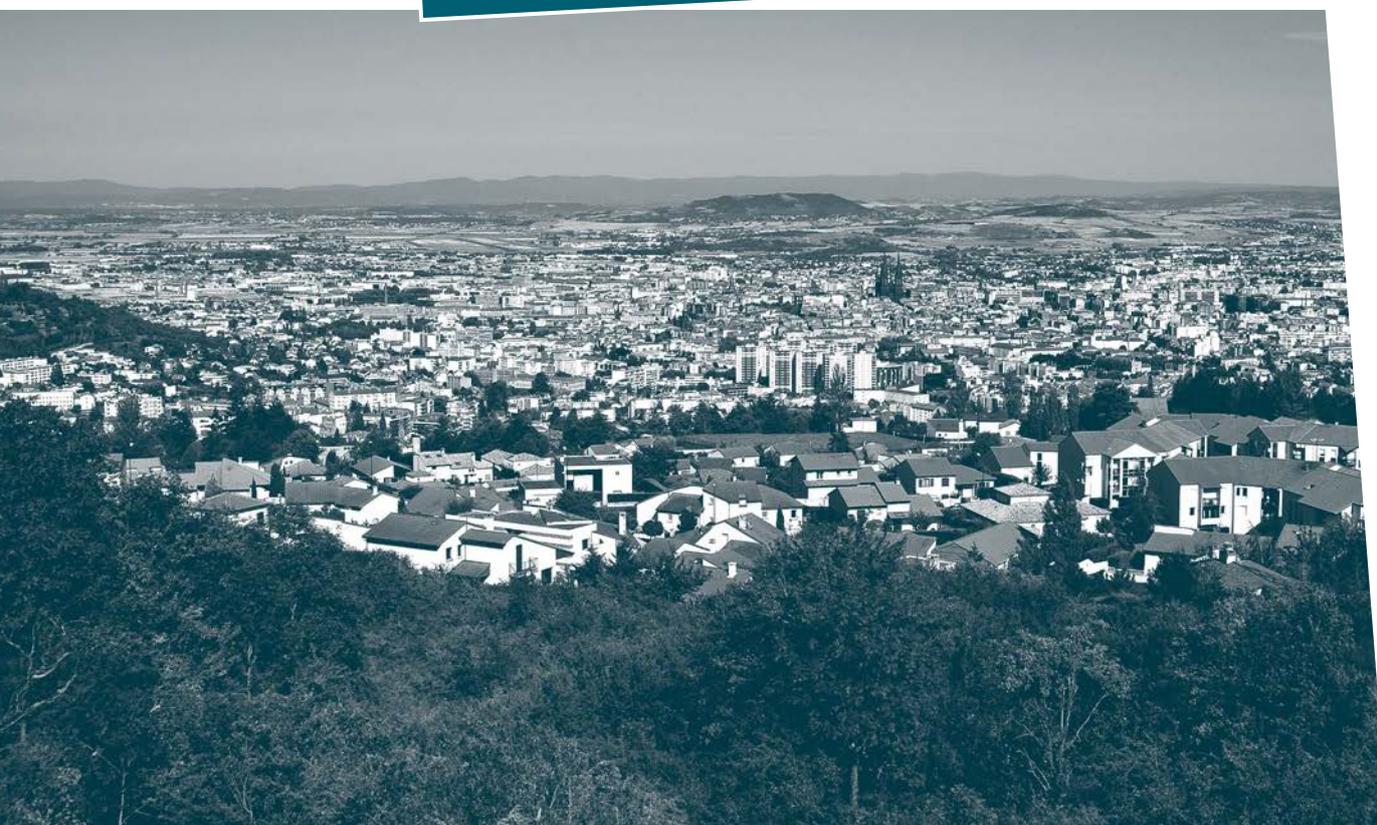


Article

Clôture du diagnostic du RLPI



DES NOUVELLES DE VOTRE RLPI !

Depuis la rentrée de septembre 2018, Clermont Auvergne Métropole s'est lancée dans l'élaboration de son premier Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Le saviez-vous ?

Une lettre d'information
sur le diagnostic est
disponible sur le site de
Clermont Auvergne
Métropole

[https://www.clermontmetropole](https://www.clermontmetropole.eu)

.eu

LE DIAGNOSTIC OU EN EST-ON ?

Le diagnostic a été **clôturé fin juin 2019 et validé début juillet**.

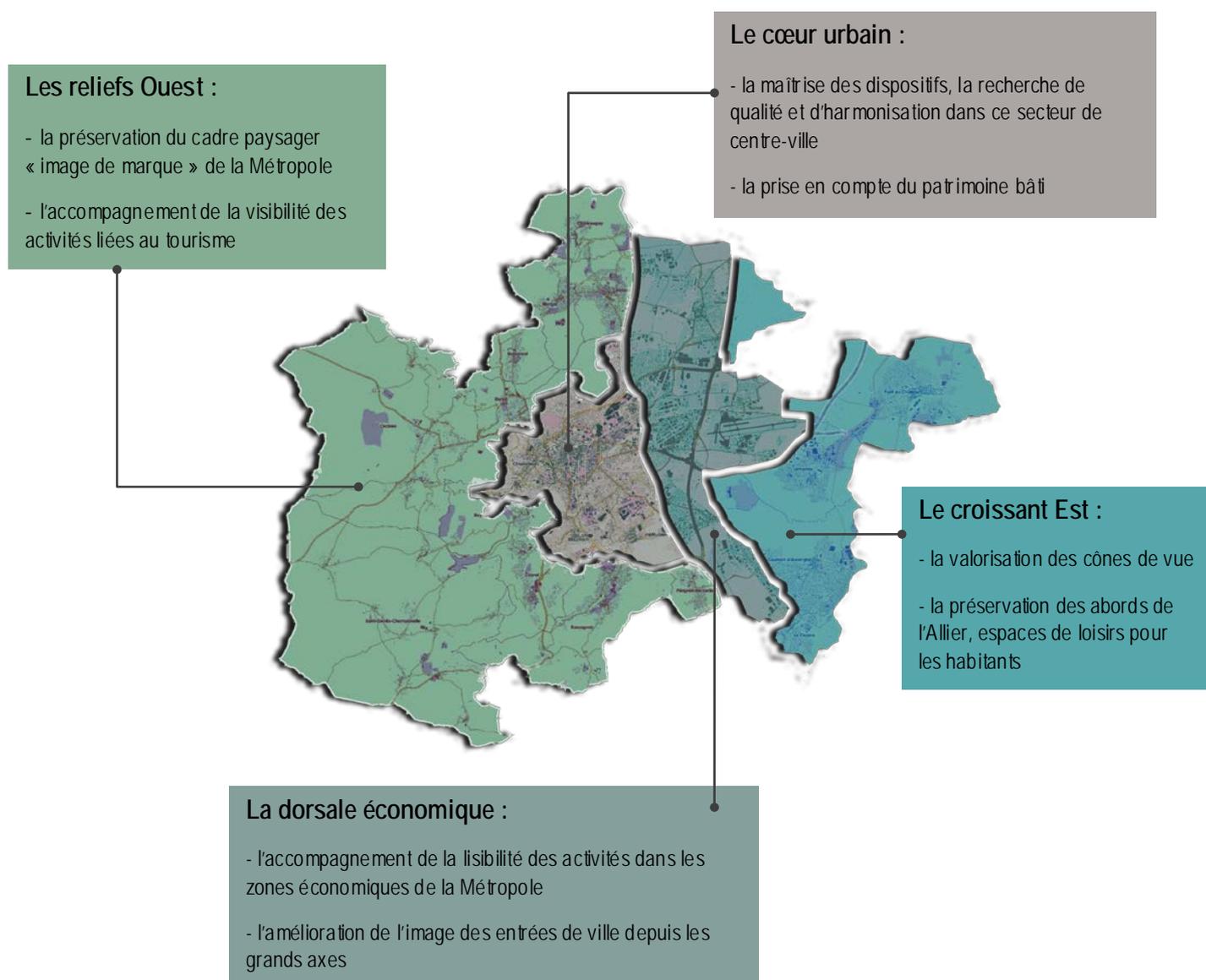
Deux documents ont été élaborés pour révéler les constats et identifier les enjeux du territoire :

- Le **diagnostic publicitaire** : un état des lieux du territoire sous le prisme de la publicité, des pré-enseignes et des enseignes
- Le **diagnostic territorial** : permet de révéler les sensibilités du territoire au regard de l’affichage publicitaire.

QUELS ENJEUX POUR LE TERRITOIRE ?

Du croisement de ces deux volets du diagnostic, les secteurs à enjeux ont été définis. Ils s’appuient sur des territoires aux caractéristiques communes, au-delà des limites communales, et ayant des problématiques similaires en termes d’affichage.

Le territoire a ainsi été découpé en quatre secteurs : **les reliefs de l’Ouest**, **le cœur urbain**, **la dorsale économique** et **le croissant Est** dont **les grands enjeux** sont :



QUELLE EST LA SUITE ?

La **phase des orientations** est la prochaine étape de l'élaboration du RLPi. Elle permettra aux élus de proposer **une réponse politique aux enjeux soulevés dans le diagnostic** et ainsi constituer **un cap** dans lequel devront s'inscrire les mesures réglementaires du document.

Les orientations devront entrer dans un **objectif d'équilibre entre la préservation des paysages et du cadre de vie et la valorisation de l'attractivité économique locale**.

Les orientations se construisent en **3 étapes** à partir de septembre 2019 :



Cette phase de l'élaboration du RLPi de Clermont Auvergne Métropole **durera entre 8 et 10 mois**. Elle sera suivie par la dernière étape : la traduction réglementaire des orientations (définition des règles précises à inscrire dans le RLPi).

Participez :

La concertation en ligne est ouverte dès la phase de diagnostic (1^{ère} étape du RLPi) jusqu'à la dernière étape du règlement. Vous êtes donc invités à voter et à contribuer activement à son élaboration en consultant le lien ci-dessous

rlpi-clermontauvergnemetropole.concertationpublique.com

